

L'Autorité de la concurrence enquête sur Doctolib

L'Autorité de la concurrence enquête sur la licorne française Doctolib suite à une plainte pour «abus de position dominante».

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures



Le siège de Doctolib à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). ERIC PIERMONT / AFP

Le leader français de la prise de rendez-vous médicaux, Doctolib, fait l'objet depuis plusieurs mois d'une enquête de l'Autorité de la concurrence, qui a perquisitionné en mai le siège de l'entreprise, en lien avec une plainte pour «abus de position dominante» déposée fin 2019.

La procédure avait débuté avant le Covid : une source proche du dossier a indiqué à l'AFP que le gendarme de la concurrence a enregistré le 5 novembre 2019 une saisine visant les pratiques de Doctolib «sur les marchés de la prise de rendez-vous médicaux en ligne et des services de téléconsultations médicales». Ralentie par la crise sanitaire, l'instruction a été relancée 18 mois plus tard, avec une perquisition au siège de Doctolib, à Levallois-Perret.

«Aucun sujet» selon Doctolib

Interrogée par l'AFP mercredi, l'Autorité de la concurrence «confirme (ces) opérations de visite et de saisie», en ajoutant que «cela ne préjuge bien évidemment pas de la culpabilité de l'entreprise concernée par les pratiques présumées, que seule une instruction au fond

permettra, le cas échéant, d'établir», ajoute l'institution.

Contacté, Doctolib affirme pour sa part qu'*«il n'y a aucun sujet»* et rappelle son statut de *«PME française»* qui *«évolue dans un secteur comprenant des acteurs plus de 6 fois plus importants qu'elle et installés depuis 30 ans»*.